

Assemblée Générale du S.A.F. à Grenoble

Samedi 9 novembre 2019

Intervention de Julien DURAND

A partir des années 1970, le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes suscite des interrogations dans le monde paysan.

1973 :

Décret de Z.A.D. 1 200 ha (1^{er} ministre Chirac), aéroport à l'horizon 1985

Naissance de l'A.D.E.C.A., organisation de la défense paysanne : empêcher les friches

Un comité citoyen de soutien vulgarise l'info dans les communes limitrophes et les organisations syndicales départementales tisse des liens avec le « Larzac ».

2000 :

En septembre, le projet ressort des tiroirs (Jospin, Ayrault)

Naissance de l'A.C.I.P.A.

Réactivation de l'A.D.E.C.A.

2003 : Débat public 6 mois (de novembre à mai)

2006 : Enquête publique (de novembre à décembre)

2008 : D.U.P. (8/2/2008)

Hiver 2009-2010 : Début de l'occupation de la Z.A.D.

2012 : Enquête Loi sur l'eau Espèces protégées (21/6/2012)

Janvier (15-25 janvier) Ordonnances d'expropriation T.G.I. 1 an ½ Nantes

Opération César (15 octobre) Réoccupation 17 novembre

Commission de dialogue : début décembre

Départ des gardes-mobiles 14 avril 2013

Décembre 2012 : Mise en place des comités de soutien (France)

Avril 2012 : Grève de la faim (6) 28 jours

Accord avec François Hollande, président et Ayrault 1^{er} ministre (politique) : pas d'expulsions des habitants présents sur la zone au 8/2/2008, pendant le temps juridique environnemental

Janvier 2016 : Jugement expulsions des habitants et paysans historiques. Le juge ne retient pas les astreintes journalières demandées par A.G.O.

Juin 2016 : Consultation publique, campagne médiatique intense

2017 (juillet-décembre) La commission de médiation (Dadré, Feldzer, Boquet)

17 janvier 2018 : abandon du projet d'aéroport NDDL

10 février 2018 : fin de la D.U.P. (10 ans)

Passer d'une mobilisation locale à une mobilisation nationale

ACIPA créée en novembre 2000, principale association (loi 1901).

Le débat public 2003/2004 a augmenté son audience médiatique. Puis en août 2009, le camp d'action climat a été le déclencheur d'une prise de conscience des enjeux environnementaux et sociétaux autour des problématiques artificialisation des terres nourricières, biodiversité, bocage, qualité de l'eau, climat et la justice sociale qui en découle...

D'où les 3 piliers de notre lutte.

Mobilisation citoyenne indispensable pour informer, pour une prise de conscience et des actions juridiques ; ce qui permet de mettre en avant :

- les failles des concertations publiques
- les expertises scientifiques
- le respect des réglementations nationales et européennes (fabrication des jurisprudences)

Pression politiques

Le projet aéroport dit Notre-Dame-des-Landes porté par 2 régions : Pays de Loire et Bretagne.

Deal politique : « tu me soutiens pour le TGV Bretagne, je te soutiens pour le transfert aéroport NDDL ».

« Tout le monde est beau ! tout le monde est gentil ! »

Droit-Gauche bras dessus, bras dessous... à part les Verts, c'est la saison des G.P.I. Imposés : Gaspillage de l'argent public, des partenariats Public/Privé !.

« Privatisation des Bénéfices et Nationalisation des Déficit »

Nous avons réussi à fissurer les partis politiques sur ce sujet en les travaillant en permanence notamment à toutes les échéances électorales... locales ou nationales

Fonctionnement et Relations entre les diverses composantes du mouvement anti-aéroport

Les associations traditionnelles, lois 1901, les syndicats, les partis politiques, avec leurs fonctionnements C.A., bureaux, commissions, ...

Les occupants avec une diversité de courants : anarchistes, féministes, libertaires, etc... leur fonctionnement en A.G. plus ou moins décisionnelles !... Il faut décider à l'unanimité, mais l'application est en fonction de réactions individuelles....

Rythme des réunions :

ACIPA : 1 CA par mois + des bureaux en fonction des événements

Coordination : 1 CA par mois

Les occupants : 1 AG par semaine

Après l'opération César, le besoin de coordination inter composantes abouti à une AG générale par mois (1^{er} mardi) puis devant l'urgence des besoins une tous les 15 jours. Ce sont des assemblées énergivores – 100 à 300 personnes – il faut des animateurs pour réguler les prises de parole. Ces AG commencent à 20h30/21h finissent à minuit par lassitude. Les historiques de la lutte et les assos sont très minoritaires (travail, éloignement, trajet, vie de famille). Les partis politiques sont indésirables, mais nous les imposons avec difficulté.

Au vu de cette ambiance très diversifiée, jamais les historiques (habitants, paysans), l'ACIPA, la coordination puis COPAIN (2011) n'ont voulu accepter un fonctionnement commun. Chaque organisation garde son autonomie de prise de positions, fonctionnement juridique (même vision de la répression policière) pas de caisse financière commune. C'est du cas par cas.

Cela n'empêche pas les relations quotidiennes inter composantes et personnelles de faire cheminer les réflexions sur les problématiques au quotidien à nous tous.

Abandon du projet d'aéroport

Passer d'une zone de non droit (version Etatique) à un retour de l'Etat (vivre ensemble en citoyens)

Commission du Dialogue – décembre 2012 (Ayrault)

Le C.E.D.P.A. accepte le principe démocratique sans illusion

L'ACIPA refuse (en accord avec le CEDPA) chacun son rôle !

Nous sommes dans le soutien aux résistants de la zone (historiques : paysans, habitants, occupants), assurer les soins aux blessés, logement, nourriture, le quotidien : routes barrées contrôles de police

Les occupants : c'est ambiance guerrière...

L'ACIPA intensifie l'action auprès des élus, et certains membres du gouvernement et instances syndicales nationales, intensifie l'information auprès des citoyens, auprès des médias. Ouverture tous les jours du local ACIPA (bourg de NDDL) 7 mois puis tous les week-ends.

La commission juridique est mise à contribution : le collectif avocats et juristes fonctionne à merveille (15).

La consultation en juin 2016. Les occupants de la ZAD souhaitent que nous (les institutionnelles) appelons au boycott.

Nous sommes (après débat interne) pour y aller pour occuper l'espace médiatique en annonçant la couleur avant « c'est une consultation pas un référendum » attaque juridique

à l'appui sur la formulation de la question : aire géographique et moyen de propagande.
Nous ne tiendrons pas compte du résultat.

Commission de médiation (3) - juillet 2017

Les occupants de la ZAD ne veulent pas jouer le jeu

COPAIN (6) dans un 1^{er} temps sont comme la ZAD

ADECA, ACIPA, CEDPA, la Conf 44 sommes conscients que c'est une bonne chance de dialogue à exploiter à fond. 2 rencontres en juillet

Début août, le CIVAM se décide à rejoindre ACIPA, CEDPA, Conf 44 sur le dossier bocager de la zone.

Début septembre, la ZAD accepte le principe d'une délégation commune (7) montage d'un dossier pour les médiateurs

ACIPA, CEDPA, Conf 44, ADECA rencontrent en octobre les médiateurs individuellement.

Novembre 2017, la délégation commune rencontre les médiateurs avec présentation d'un dossier commun, ce qui clos la série des rencontres officielles.

Décembre 2017, début de rencontres individuelles ou lobbying auprès des instances officielles sur leur demande : ministre de l'écologie, de l'agriculture, préfecture (Mme Klein). Nous avons l'aide de personnalités politiques et environnementales pour faciliter les contacts avec leur carnet d'adresses : Jadot, Bové, Nicolino, De Beaulieu.

ACIPA, CEDPA, Conf 44, Naturalistes, nous sentons que l'abandon pouvait être acquis en parallèle grosse méfiance sur la ZAD ... pour eux : TOUT ou RIEN. Enjeux : la route des chicanes, gestion de l'usage de la ZAD après l'abandon du projet.

Le gouvernement voulait aller vite. Nous étions sur nos gardes juridiques : ne rien céder sans l'abandon de la DUP (10 ans) 8/2/2008 d'où le 10/2/2018

Arrêt politique le 18 janvier 2018

Arrêt juridique le 10/2/2018, pas de prolongation de la DUP

En février 2018, mise en place par la Préfecture d'un groupe de travail professionnel agricole COPIL composé de : administration, chambre d'agriculture, syndicats agricoles, FNE

En janvier, nous avons compris que nous ne referons pas un « Larzac bis » (STCL)

Après le 18 janvier 2018, le président du Conseil Départemental 44 demande la rétrocession des 900 ha qu'il avait acquis par Droit de Préemption entre 1974 et 2003. Nous faisons le pari de convaincre le CD44 de rester propriétaire et de louer les terres agricoles avec des Baux Environnementaux.

Fin 2018, des C.O.Précaires annuels sont signés avec les historiques et 15 projets agricoles portés par les nouveaux habitants.

Fin 2019, des Baux Ruraux sont signés (9 ans).

Les discussions continuent sous le contrôle de l'Administration DDTM, historiques, porteurs de projet ZAD.

La RD 281 (route des chicanes) est libre de circulation ainsi que tous les accès de l'ex ZAD. : voiries départementales, voies communales, chemins d'exploitation.

L'avenir du Bâti n'est pas encore abordé : PLUi en cours.

La propriété foncière en rétrocession :

900 ha, CD 44 c'est fait,

autour de 200 ha, retour aux anciens propriétaires en cours

environ 200 ha de bois forêt en cours de négociation entre CD 44 et ONF avec le groupe Bois des ex ZAD pour assurer la gestion annuelle.

Le reste : autour de 300 ha qui restera entre les mains de l'Etat après épuration des rétrocessions. Le CD44 est candidat au rachat.

Un PEAN zone de Protection des Espaces Agricoles et Naturels incluant l'ex ZAD et la commune de NDDL sera opérationnelle en décembre 2019 session CD44 (18 000 ha environ entre Nantes et NDDL).

Cela a pour effet de sanctuariser le secteur pour usage agricole et garder sa spécificité environnementale : c'était le but de notre Résistance.

Les Paysans Historiques retrouvent la sécurité de baux ruraux.

Les nouveaux Habitants qui sont porteurs de projets agricoles avancent vers une certaine sécurité : COP dans un 1^{er} temps, puis baux environnementaux.

Notre espoir : c'est que fin 2020, l'ensemble de la zone soit couvert par des baux ou conventions d'usage pour la forêt.

Sachant qu'avant l'abandon du projet, l'ensemble des composantes de la lutte étaient d'accord sur un moratoire de 3 ans avec l'Etat pour finaliser les Usages de la zone.